**CONSEIL MUNICIPAL**

 **Séance du 23 octobre 2019**

L’an deux mille dix neuf, le vingt trois octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jeanne, maire.

Etaient présents : Madame Lavallez, Monsieur Durand, Adjoints.

Mesdames Moreau, Romon, Sellier, Vaucelle.

 Messieurs Eveillard, Lapelletrie, Lefevre, Maurice.

Absents excusés : Monsieur Hébrard ayant donné pouvoir à Monsieur Durand.

 Madame Courteaud ayant donné pouvoir à Monsieur Eveillard.

Secrétaire de séance : Stéphane Jeanne.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l’unanimité des membres présents et Monsieur le maire invite l’assemblée à délibérer sur l’ordre du jour.

**N° 01-10 - Validation d’un nouvel architecte pour la maitrise d’œuvre pour la réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la cessation de fonction de l’architecte chargé de la maitrise d’œuvre pour la réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes et donne la parole à Monsieur Durand, celui-ci précise qu’il convient de délibérer pour nommer un nouvel architecte pour reprendre la mission ci-dessus désignée. Monsieur Durand propose la candidature de Madame RISPAL Audray de la Sarl A2M Création qui reprend la mission pour un montant de 22 000 € H.T soit 26 400 € T.T.C.

 Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

**N° 02-10 - Décision modificative**

Dans le cadre de l’exécution budgétaire de l’exercice en cours, il est apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres et opérations du budget de fonctionnement. Ces ajustements sont les suivants :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  | CREDITS A OUVRIR |  |  |
|   |
| Sens | Section | Chap | Art | Objet | Montant |
| D | F | 65 | 6574 | Subventions aux associations |  10 000,00 €  |
|   |  |   |  |   |   |
|   |  |   |  |   |   |
|   |   |   |   | total |  10 000,00 €  |
|  |  |  |  |  |  |  |
| CREDITS A REDUIRE |
| Sens | Section | Chap | Art | Objet | Montant |
| D | F | 11 | 615221 | Bâtiments publics |  10 000,00 €  |
|   |  |   |  |   |   |
|   |   |   |   | total |  10 000,00 €  |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve la décision modificative ci-dessus.

**N° 03-10 - Avis pour transfert de la Zac à Achères**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la notification de la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre dernier portant approbation de l’avenant n°8 au traité de concession qui précise les modalités financières et patrimoniales du transfert de la ZAC Petite Arche à Achères de la commune vers la Communauté urbaine et ses annexes. Les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer afin de valider cette décision.

 Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable au transfert de la ZAC d’Achères vers la communauté urbaine.

 **Informations diverses**

Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier reçu de la Direction départementale de protection de la population concernant les nuisances canines du chenil.

Madame Lavallez informe de la diffusion par la Communauté urbaine début novembre d’une carte interactive pour le suivi des travaux de voirie.

**Dates à retenir**

 11 novembreCommémoration de l’Armistice

 Accueil des nouveaux Oinvillois

 Remise des diplômes du travail

 Repas des anciens

 Remise de deux décrets de naturalisation

 16 novembre Conférence sur les exoplanètes 20h30 salle des ormeteaux

 23 novembre Projection du film « Le temps des forêts » 20h salle des ormeteaux

07 décembre Loto des Ptits Oinvillois

08 décembre Choco trail

14 décembre Noël communal

 Séance levée à 20h35.